

L'économie sociale et solidaire en Haïti : résilience territoriale, inclusion productive et gouvernance de proximité

The Social and Solidarity Economy in Haiti: Territorial Resilience, Productive Inclusion and Local Governance

La economía social y solidaria en Haití: resiliencia territorial, inclusión productiva y gobernanza local

Christophe Providence¹

CRS-IUS d'Haïti

christophe.providence@ius.education

Résumé

Cet article analyse l'économie sociale et solidaire (ESS) en Haïti comme une infrastructure territoriale de résilience, d'inclusion productive et de gouvernance de proximité dans un contexte de fragilité institutionnelle, d'informalité élevée et de déplacements internes. Il part d'un paradoxe : les pratiques d'entraide, de coopération, de mutualisation et d'auto-organisation sont fortement présentes dans les territoires haïtiens, mais demeurent faiblement reconnues, peu structurées juridiquement et insuffisamment intégrées aux politiques publiques. À partir d'une démarche qualitative, documentaire et institutionnelle, l'article mobilise les cadres internationaux récents de l'ESS, des données secondaires sur Haïti et une lecture territoriale des formes organisationnelles existantes. Il montre que l'ESS peut soutenir la formalisation progressive des activités, l'inclusion financière, la valorisation des savoirs locaux, la reconstruction du lien social et la territorialisation de l'action publique. Toutefois, son changement d'échelle reste freiné par l'absence de cadre légal cohérent, la fragmentation des acteurs, la dépendance aux financements de projet et la faiblesse de

¹ Providence, C. (2026). L'économie sociale et solidaire en Haïti : résilience territoriale, inclusion productive et gouvernance de proximité. Revue Société civile, Mouvements sociaux et Éducation. Vol. 2, No. 1, pp 41 – 69.

la mesure d'impact. L'article propose un modèle prudent de structuration autour de pôles territoriaux, de financements hybrides, d'accompagnement technique et d'évaluation participative.

Mots-clés : économie sociale et solidaire ; Haïti ; résilience territoriale ; inclusion productive ; gouvernance de proximité

Abstract

This article analyses the social and solidarity economy (SSE) in Haiti as a territorial infrastructure for resilience, productive inclusion and proximity-based governance in a context of institutional fragility, high informality and internal displacement. It starts from a paradox: mutual aid, cooperation, pooling and community self-organization are deeply embedded in Haitian territories, yet remain weakly recognized, legally under-structured and insufficiently integrated into public policy. Drawing on a qualitative, documentary and institutional approach, the article combines recent international SSE frameworks, secondary data on Haiti and a territorial reading of existing organizational forms. It shows that SSE can support progressive formalization, financial inclusion, local knowledge, social trust and the territorialization of public action. However, its transformative potential is limited by the absence of a coherent legal framework, actor fragmentation, dependence on short-term project funding and weak impact measurement. The article proposes a cautious structuring model based on territorial SSE clusters, hybrid finance, technical support and participatory evaluation.

Keywords: social and solidarity economy; Haiti; territorial resilience; productive inclusion; proximity governance

Resumen

Este artículo analiza la economía social y solidaria (SSE) en Haití como una infraestructura territorial de resiliencia, inclusión productiva y gobernanza local en un contexto de fragilidad institucional, alta informalidad y desplazamiento interno. Se basa en una paradoja: las prácticas de ayuda mutua, cooperación, mutualización y autoorganización están fuertemente presentes en los territorios haitianos, pero siguen siendo poco reconocidas, mal estructuradas legalmente y insuficientemente integradas en las políticas públicas. Basándose en un enfoque cualitativo,

documental e institucional, el artículo moviliza los marcos internacionales recientes de la SSE, datos secundarios sobre Haití y una lectura territorial de las formas organizativas existentes. Demuestra que la SSE puede apoyar la formalización gradual de las actividades, la inclusión financiera, el fomento del conocimiento local, la reconstrucción de los lazos sociales y la territorialización de la acción pública. Sin embargo, su cambio de escala sigue obstaculizado por la falta de un marco legal coherente, la fragmentación de los actores, la dependencia de la financiación de proyectos y la debilidad de la medición del impacto. El artículo propone un modelo prudente de estructuración en torno a polos territoriales, financiación híbrida, apoyo técnico y evaluación participativa.

Palabras clave: economía social y solidaria; Haití; resiliencia territorial; inclusión productiva; Gobierno local

Introduction

L'économie sociale et solidaire (ESS) occupe aujourd'hui une place croissante dans les débats internationaux sur la transformation des modèles économiques, la réduction des inégalités et la reconstruction des capacités collectives. L'Organisation internationale du Travail a adopté en 2022 une résolution sur le travail décent et l'ESS, définissant celle-ci comme un ensemble d'entreprises, d'organisations et d'entités engagées dans des activités économiques, sociales ou environnementales au service de l'intérêt collectif ou général, fondées sur la coopération volontaire, l'entraide, la gouvernance démocratique ou participative, l'autonomie et la primauté de la personne et de la finalité sociale sur le capital (ILO, 2022). Cette reconnaissance internationale a été renforcée par la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies du 18 avril 2023 sur la promotion de l'ESS pour le développement durable, qui invite les États à créer des cadres juridiques, statistiques, financiers et institutionnels favorables à ce secteur (United Nations, 2023). La recommandation de l'OCDE sur l'économie sociale et l'innovation sociale va dans le même sens en identifiant plusieurs blocs de politiques publiques : culture de l'économie sociale, cadre institutionnel, cadre légal, accès au financement, accès aux marchés, compétences, mesure d'impact, données et innovation sociale (OECD, 2022a; OECD, 2022b).

Ces évolutions internationales sont particulièrement importantes pour Haïti. Le pays se caractérise par une combinaison de crises qui ne peuvent plus être analysées séparément : fragilité de l'État, pauvreté élevée, crise sécuritaire, faiblesse des services publics, dépendance à l'aide extérieure, vulnérabilité environnementale, informalité massive et ruptures répétées des circuits économiques. Les dernières analyses de la Banque mondiale soulignent que le développement d'Haïti demeure entravé par l'instabilité politique, la violence et l'insécurité, et que l'économie s'est contractée pendant plusieurs années consécutives, avec une pauvreté estimée à des niveaux très élevés (World Bank, 2025a; World Bank, 2026). La violence armée a aussi provoqué une aggravation des déplacements internes : l'OIM recensait déjà 578 074 personnes déplacées internes en juin 2024 dans son dispositif DTM, avant l'aggravation ultérieure de la crise (IOM, 2024). Cette configuration de fragilité affecte directement les conditions de production, d'échange, d'emploi, de mobilité et de survie des ménages.

Dans ce contexte, l'ESS ne doit pas être abordée comme un simple secteur marginal ou comme une variante philanthropique de l'économie. Elle constitue plutôt une forme d'économie de proximité par laquelle les acteurs locaux tentent de produire des biens, des services, de la confiance et de la sécurité économique lorsque l'État, le marché et l'aide internationale ne parviennent pas à assurer durablement l'accès aux ressources essentielles. Les coopératives agricoles, les mutuelles d'épargne et de crédit, les associations de femmes, les organisations communautaires, les caisses populaires, les groupements paysans, les entreprises sociales naissantes, les réseaux de diaspora solidaire et certaines initiatives d'économie circulaire relèvent de cette logique. Elles ne sont pas toujours désignées comme ESS, mais elles en partagent souvent les principes : finalité collective, solidarité, ancrage territorial, gouvernance participative, réinvestissement des surplus, mobilisation de ressources locales et réduction des vulnérabilités.

Le paradoxe haïtien tient précisément à cette dissociation entre la densité des pratiques solidaires et la faiblesse de leur reconnaissance institutionnelle. Les pratiques existent ; elles structurent une partie de la vie économique et sociale ; elles permettent à des communautés de se nourrir, d'épargner, de produire, de commercialiser, de financer des microactivités, de soutenir des familles déplacées, de protéger des savoir-faire et de maintenir des formes minimales de cohésion (Providence, 2025). Pourtant, elles restent dispersées, peu capitalisées, insuffisamment documentées et rarement intégrées à une stratégie nationale cohérente de développement territorial.

L'absence d'un cadre légal spécifique à l'ESS, la fragmentation des dispositifs de financement, la faible articulation entre les ministères, les collectivités et les acteurs communautaires, ainsi que la dépendance de nombreuses initiatives à des projets de bailleurs réduisent la portée transformatrice du secteur.

La question centrale de cet article est donc la suivante : à quelles conditions l'économie sociale et solidaire peut-elle devenir, en Haïti, un levier structurant de résilience territoriale, d'inclusion productive et de gouvernance de proximité, plutôt qu'un ensemble dispersé de pratiques de survie ? Cette question implique de dépasser deux lectures insuffisantes. La première consiste à idéaliser la solidarité locale comme si elle suffisait, à elle seule, à compenser la défaillance des institutions. La seconde consiste à réduire l'ESS à un instrument technique de lutte contre la pauvreté, sans interroger les rapports de pouvoir, les asymétries territoriales, la dépendance financière et les conditions de gouvernance. Entre ces deux positions, l'article défend une lecture institutionnelle et territoriale : l'ESS est un potentiel de transformation, mais ce potentiel ne devient effectif que s'il est soutenu par un environnement légal, financier, organisationnel et évaluatif adapté.

L'argument développé repose sur trois propositions. Premièrement, l'ESS haïtienne est déjà socialement enracinée : elle ne doit pas être importée comme modèle exogène, mais reconnue comme une grammaire économique locale, historiquement nourrie par les pratiques d'entraide, de lakou, de konbit, de tontines, de mutualisation et d'organisation communautaire. Deuxièmement, cette économie de solidarité peut contribuer à la résilience territoriale en renforçant les capacités productives locales, l'inclusion financière, l'autonomie des femmes, la sécurité alimentaire, les circuits courts et les services de proximité. Troisièmement, son changement d'échelle exige une politique publique spécifique : cadre légal, statistiques, financement patient, formation, gouvernance participative, achats publics sociaux, appui aux plateformes territoriales et mesure d'impact.

La contribution scientifique de cet article est triple. Sur le plan conceptuel, il articule les apports de la littérature internationale sur l'ESS avec les notions de résilience territoriale, d'économie informelle, de capacités collectives et de gouvernance de proximité dans un État fragile (Polanyi, 1944 ; Ostrom, 1990 ; Sen, 1999 ; Laville, 2010 ; Utting, 2015). Sur le plan analytique, il propose une typologie des acteurs et des fonctions de l'ESS en Haïti, en distinguant les fonctions productives, financières, sociales, institutionnelles, territoriales et politiques (Providence, 2025).

Sur le plan opérationnel, il propose un modèle de structuration fondé sur des pôles territoriaux d'ESS et sur une matrice d'action publique (Providence, 2022). Ce modèle est présenté comme une proposition graduelle à tester et à adapter, non comme une solution immédiatement suffisante.

L'article est structuré en dix sections. La première précise le cadre conceptuel et institutionnel de l'ESS. La deuxième présente le contexte haïtien de fragilité, d'informalité et de résilience communautaire. La troisième expose la méthodologie et le protocole d'analyse. La quatrième analyse les principaux acteurs et les formes organisationnelles observables. La cinquième examine les fonctions territoriales de l'ESS. La sixième discute les obstacles à son institutionnalisation. La septième propose un modèle haïtien de structuration. La huitième formule des recommandations opérationnelles. La neuvième discute les implications pour la refondation du développement en État fragile. La dixième précise les limites et l'agenda de recherche, avant la conclusion générale.

1. Cadre conceptuel : économie sociale, solidarité et développement territorial

L'ESS se distingue d'une simple économie de survie par la combinaison de trois dimensions : une activité économique réelle, une finalité sociale ou collective explicite, et un mode de gouvernance fondé sur la participation ou la responsabilité collective. Dans les définitions internationales récentes, cette économie regroupe des coopératives, associations, mutuelles, fondations, entreprises sociales, groupes d'entraide et autres entités qui placent la finalité sociale au-dessus de la maximisation du profit (ILO, 2022 ; United Nations, 2023 ; Providence, 2025). Cette définition présente l'avantage de ne pas enfermer l'ESS dans une forme juridique unique. Elle permet d'inclure des organisations formelles et informelles, pour autant qu'elles respectent des principes de solidarité, d'autonomie et de gouvernance démocratique.

L'approche de l'ESS a longtemps été traversée par plusieurs traditions théoriques. Une première tradition, issue de l'économie coopérative, met l'accent sur la propriété collective, le principe « une personne, une voix », la gouvernance démocratique et le réinvestissement des excédents. Une deuxième tradition, héritière de l'économie substantiviste, insiste sur la réciprocité, l'encastrement social de l'économie et la pluralité des formes de coordination entre marché, redistribution et entraide (Polanyi, 1944 ; Laville, 2010). Une troisième tradition, liée au développement local et aux capacités, conçoit l'ESS comme une économie territoriale susceptible d'élargir les capacités d'agir des populations pauvres, des femmes, des travailleurs informels et des groupes marginalisés

(Sen, 1999). Une quatrième tradition associe l'ESS à l'innovation sociale et à l'entrepreneuriat social (Moulaert et al., 2013 ; Defourny & Nyssens, 2017). Cette pluralité est utile pour Haïti, car elle évite de réduire l'ESS à une seule forme juridique ou à un simple instrument de lutte contre la pauvreté.

Dans un contexte comme Haïti, ces traditions doivent être articulées à la question de la fragilité. L'ESS ne se développe pas dans un environnement institutionnel stable, mais dans un espace traversé par la violence, l'insécurité, la faiblesse des droits de propriété, la volatilité des revenus, la rareté du crédit, la dépendance aux transferts de la diaspora et la faible capacité de l'État à fournir des services publics (Providence, 2022 ; 2025). Elle doit donc être comprise non seulement comme une économie alternative, mais aussi comme une économie de protection sociale informelle, de production territoriale et de reconstruction de la confiance. Elle combine des fonctions économiques et non économiques : produire, financer, relier, protéger, organiser, représenter et apprendre collectivement. Cette lecture rejoint les travaux sur les communs et la gouvernance collective, qui montrent que des règles locales transparentes peuvent soutenir la coordination dans des contextes de ressources rares (Ostrom, 1990).

Cette perspective permet de distinguer l'ESS de l'informalité sans les opposer mécaniquement. L'informalité renvoie à un ensemble d'activités non ou faiblement couvertes par les règles fiscales, sociales et administratives. L'OIT rappelle que plus de 60 % de la main-d'œuvre mondiale et environ 80 % des entreprises opèrent dans l'économie informelle, ce qui pose des défis majeurs pour le travail décent et la protection sociale (ILO, 2025). L'ESS peut constituer une passerelle entre informalité et formalisation, à condition que la formalisation ne soit pas réduite à une injonction administrative. En Haïti, nombre d'initiatives collectives fonctionnent dans un entre-deux : elles ont une reconnaissance communautaire forte, mais une existence juridique faible ; elles produisent de la valeur sociale, mais ne disposent pas d'outils comptables ou d'indicateurs d'impact ; elles protègent les membres, mais restent exposées aux chocs.

La notion de résilience territoriale est ici centrale. Elle renvoie à la capacité d'un territoire à absorber des chocs, à maintenir des fonctions essentielles et à se réorganiser sans perdre ses capacités de développement. L'ESS contribue à cette résilience par plusieurs canaux : diversification des activités locales, circuits courts alimentaires, épargne collective, solidarité de proximité, mutualisation des risques, apprentissage collectif, création de normes de confiance et

mobilisation de la diaspora. Elle ne remplace pas les politiques publiques, mais elle peut augmenter leur efficacité lorsqu'elle est reconnue comme partenaire et non seulement comme bénéficiaire.

L'enjeu théorique est donc d'éviter une vision romantique. Toutes les initiatives communautaires ne relèvent pas automatiquement de l'ESS. Certaines peuvent reproduire des hiérarchies locales, exclure des groupes vulnérables ou être capturées par des intermédiaires. L'ESS ne devient transformative que si elle combine ancrage local, règles de gouvernance, capacité productive, transparence, accès aux marchés et articulation avec l'action publique. C'est pourquoi l'article propose une grille d'analyse reposant sur cinq critères : finalité sociale, gouvernance participative, ancrage territorial, viabilité économique et contribution à la réduction des vulnérabilités.

Tableau 1. Critères analytiques de l'économie sociale et solidaire

Critère	Définition analytique	Traduction possible en Haïti
Finalité sociale	Primauté de l'intérêt collectif ou général sur la maximisation du profit.	Sécurité alimentaire, inclusion financière, services de proximité, soutien aux déplacés.
Gouvernance participative	Participation des membres aux décisions et reddition de comptes.	Assemblées de membres, comités locaux, règles de transparence, renouvellement du leadership.
Ancrage territorial	Réponse à des besoins définis dans un espace social concret.	Coopératives de bassin agricole, caisses populaires communales, associations de quartiers.
Viabilité économique	Capacité à générer des revenus, à mobiliser l'épargne ou à accéder à un financement durable.	Fonds rotatifs, marchés locaux, achats publics, diaspora, financement patient.
Réduction des vulnérabilités	Contribution mesurable à la protection, à l'inclusion et à la résilience.	Revenus stabilisés, accès au crédit, mutualisation des risques, services sociaux communautaires.

Sources : conception de l'Auteur

2. Contexte haïtien : fragilité, informalité et ressources communautaires

Le contexte haïtien impose de penser l'ESS à partir d'une situation de crise prolongée. La crise ne se limite pas à un événement ponctuel ; elle constitue un environnement structurel dans lequel les ménages, les entreprises et les collectivités doivent constamment s'adapter. La Banque mondiale décrit Haïti comme le pays le plus pauvre de la région Amérique latine et Caraïbes, avec un développement entravé par l'instabilité politique, la violence, l'insécurité et la fragilité institutionnelle (World Bank, 2026). L'économie s'est contractée de manière répétée, tandis que

l'inflation, l'insécurité alimentaire et la perte de revenus affectent fortement les ménages pauvres. Cette dégradation réduit la capacité des acteurs économiques à investir, à se déplacer, à produire et à accéder aux marchés.

La crise sécuritaire a transformé les territoires. Les déplacements internes massifs, la fermeture ou le contrôle de routes par des groupes armés, la contraction des activités urbaines, la fragilisation des marchés et l'effondrement partiel des services collectifs produisent une géographie de la vulnérabilité. L'OIM indiquait qu'en juin 2024 plus d'un demi-million de personnes étaient déplacées internes en Haïti, dont une part importante hébergée par des familles d'accueil, ce qui souligne la pression exercée sur les solidarités communautaires (IOM, 2024). Dans ce contexte, l'ESS peut jouer un rôle important, non pas comme réponse humanitaire d'urgence uniquement, mais comme mécanisme de stabilisation économique et sociale dans les territoires d'accueil, les zones rurales et les espaces périurbains.

La dépendance à l'aide internationale constitue une autre dimension du problème. L'aide peut financer des services essentiels, soutenir des projets communautaires et renforcer certaines capacités. Toutefois, lorsqu'elle est organisée par cycles courts, projets fragmentés et dispositifs parallèles, elle peut aussi créer de la dépendance, affaiblir la coordination publique et réduire la pérennité des initiatives. L'ESS peut offrir une voie intermédiaire : elle permet de canaliser les ressources vers des structures locales, de renforcer la responsabilité collective et de transformer l'aide en capacités durables. Cela suppose que les bailleurs et l'État cessent de considérer les organisations locales comme de simples exécutants et les reconnaissent comme des coproducteurs de développement.

Le secteur informel joue un rôle ambivalent. Il assure une grande partie des revenus, de la distribution et de la survie économique, mais il enferme aussi les travailleurs dans la précarité, l'absence de protection sociale, la faible productivité et la vulnérabilité aux chocs. Les marchandes, artisans, petits producteurs, transporteurs, vendeurs de rue, micro-entrepreneurs et travailleurs familiaux constituent l'ossature de l'économie quotidienne. L'ESS peut contribuer à transformer cette informalité en l'organisant progressivement : groupements d'achat, coopératives de commercialisation, mutuelles de santé, caisses d'épargne, assurances solidaires, plateformes de formation, coopératives de services et réseaux de production.

La dimension territoriale est déterminante. Haïti ne peut pas être analysée seulement à partir de Port-au-Prince. Les communes rurales, les villes secondaires, les zones frontalières, les bassins de production agricole, les espaces de migration interne et les territoires de diaspora entretiennent des relations complexes. Une politique de l'ESS doit reconnaître cette pluralité. Les pratiques de solidarité ne sont pas identiques dans l'Artibonite, le Nord, le Sud, le Plateau central ou l'aire métropolitaine. Les ressources, les risques, les marchés, les réseaux associatifs et les formes de leadership varient. Une stratégie nationale uniforme serait donc insuffisante ; il faut une architecture flexible capable d'articuler cadre national et adaptation locale.

La crise écologique renforce encore l'urgence. Les cyclones, sécheresses, inondations, dégradation des sols, déforestation, instabilité de la production agricole et risques sismiques affectent directement les moyens d'existence. Les organisations d'ESS peuvent contribuer à la résilience climatique par l'agroécologie, la reforestation communautaire, les banques de semences, les systèmes d'irrigation coopératifs, la gestion des déchets, l'économie circulaire, l'énergie solaire de proximité et les mécanismes d'assurance mutuelle. Mais là encore, ces initiatives ne peuvent changer d'échelle sans accès au financement, à l'expertise technique, aux marchés et à la reconnaissance institutionnelle.

3. Méthodologie et stratégie d'analyse

La démarche méthodologique adoptée dans cet article est qualitative, documentaire, institutionnelle et territoriale. Elle ne vise pas à mesurer économétriquement l'impact de l'ESS sur la croissance, l'emploi ou la réduction de la pauvreté, faute de statistiques nationales consolidées permettant d'isoler ce secteur en Haïti. Elle cherche plutôt à construire une analyse interprétative des formes, fonctions, contraintes et potentialités de l'ESS à partir d'une triangulation de sources documentaires, de données secondaires et d'observations analytiques sur les dynamiques territoriales.

Le corpus documentaire comprend trois ensembles. Le premier réunit les textes normatifs internationaux qui stabilisent aujourd'hui la définition de l'ESS : résolution de l'OIT sur l'ESS et le travail décent (ILO, 2022), résolution des Nations Unies sur l'ESS et le développement durable (United Nations, 2023), recommandation de l'OCDE sur l'économie sociale et l'innovation sociale (OECD, 2022a) et travaux de l'OCDE sur les cadres juridiques de l'ESS (OECD, 2022b). Le

deuxième regroupe des sources contextuelles sur Haïti issues de la Banque mondiale, de l'OIM et de l'OIT, afin de situer l'analyse dans le contexte de fragilité, d'informalité et de déplacements internes (IOM, 2024 ; ILO, 2025 ; World Bank, 2025a; World Bank, 2026). Le troisième ensemble porte sur les formes organisationnelles observables : coopératives agricoles, caisses populaires, mutuelles, associations de femmes, organisations communautaires, initiatives de diaspora et entreprises sociales émergentes.

La sélection des sources a suivi quatre critères : pertinence par rapport à l'ESS ou aux conditions de son développement ; crédibilité institutionnelle ou scientifique ; actualité pour les données de contexte ; capacité à éclairer l'articulation entre pratiques locales, politiques publiques et développement territorial. Les documents strictement promotionnels, non sourcés ou sans lien direct avec les dimensions analysées ont été écartés. La période couverte privilégie les documents publiés depuis 2022 pour le contexte institutionnel récent, tout en conservant des références académiques antérieures indispensables à l'ancrage théorique.

La procédure d'analyse repose sur un codage thématique en cinq dimensions : finalité sociale, gouvernance participative, ancrage territorial, viabilité économique et contribution à la réduction des vulnérabilités. Chaque dimension est croisée avec les familles d'acteurs, les fonctions territoriales et les obstacles institutionnels identifiés. Les exemples mobilisés dans l'article sont donc utilisés comme illustrations analytiques de familles d'acteurs ; ils ne constituent pas des études de cas validées par enquête de terrain systématique. Une telle enquête représente une étape nécessaire pour des travaux ultérieurs.

Cette méthode comporte des limites qu'il convient d'explicitier. L'absence de base statistique nationale sur l'ESS empêche de quantifier précisément sa contribution au PIB, à l'emploi ou à la réduction de la pauvreté. Les initiatives observables sont hétérogènes, parfois informelles, et leur visibilité dépend des territoires accessibles, des réseaux et des projets existants. Il existe aussi un risque de surestimer la capacité de l'ESS dans un contexte où les conditions de sécurité, d'infrastructure et de financement sont dégradées. L'article répond à ces limites par une posture prudente : il analyse l'ESS comme un potentiel structurant, non comme une solution automatique, et distingue description empirique, interprétation analytique et proposition normative.

4. Acteurs et formes organisationnelles de l'ESS en Haïti

L'ESS en Haïti prend la forme d'une constellation d'acteurs plus que d'un secteur institutionnel clairement délimité. Les coopératives agricoles représentent l'un des noyaux les plus visibles. Elles permettent aux producteurs de mutualiser les achats d'intrants, de partager des équipements, de négocier de meilleurs prix, de transformer des produits, d'accéder à des circuits de commercialisation et parfois de bénéficier d'appuis techniques. Dans des filières comme le café, le cacao, le vétiver, les fruits, le maraîchage ou certaines productions vivrières, la forme coopérative peut améliorer le pouvoir de négociation des producteurs face aux intermédiaires. Toutefois, ces coopératives sont souvent fragilisées par la faible capitalisation, l'absence d'assurance, l'accès limité au crédit, la volatilité des prix, l'insécurité routière et les déficits d'infrastructures.

Les mutuelles d'épargne et de crédit, les caisses populaires et les dispositifs de finance communautaire constituent un deuxième pilier. Dans un pays où l'accès au crédit bancaire formel est limité, ces institutions jouent un rôle majeur d'inclusion financière. Elles permettent l'épargne régulière, l'octroi de petits crédits, le financement d'activités commerciales, l'investissement dans l'éducation ou la santé, et parfois le soutien à des situations d'urgence. Leur rôle est particulièrement important pour les femmes, les micro-entrepreneurs et les ménages exclus du système bancaire classique. Cependant, ces dispositifs doivent faire face à des risques de gouvernance, de liquidité, de supervision, de professionnalisation et de confiance.

Les associations de femmes occupent une place stratégique. En Haïti, les femmes sont au cœur de l'économie quotidienne : commerce de détail, agriculture, transformation alimentaire, soins, éducation informelle, gestion de la survie familiale et mobilisation communautaire. Les organisations féminines peuvent combiner fonctions économiques, sociales et politiques : accès au crédit, formation, alphabétisation, défense des droits, prévention des violences, soutien psychosocial, entrepreneuriat collectif et participation à la gouvernance locale. Leur contribution à l'ESS ne doit pas être limitée à la microfinance ; elle relève d'un pouvoir d'organisation sociale et de production de normes de solidarité.

Les organisations communautaires de base constituent un quatrième groupe. Elles interviennent dans l'eau, l'assainissement, l'éducation, la santé, la protection de l'environnement, la gestion des risques, la sécurité alimentaire et l'appui aux déplacés. Leur force tient à leur connaissance fine des territoires et à leur capacité à mobiliser rapidement les réseaux locaux. Leur faiblesse réside

souvent dans la dépendance à des financements de projets, l'insuffisance de capacités administratives, la personnalisation du leadership et le manque d'outils de reddition de comptes. Une politique de l'ESS devrait investir dans la formation, la comptabilité simplifiée, la gouvernance associative, l'évaluation participative et la mutualisation des services.

Les ONG et bailleurs internationaux jouent un rôle ambivalent. Ils peuvent financer, former, connecter et professionnaliser les organisations locales. Mais ils peuvent aussi imposer des agendas, fragmenter les priorités, favoriser une logique de court terme et renforcer l'asymétrie entre organisations locales et acteurs externes. Une ESS réellement territorialisée suppose de passer d'une logique de sous-traitance à une logique de partenariat. Les organisations locales doivent participer à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des programmes, et non seulement à leur exécution.

La diaspora représente un acteur insuffisamment intégré. Les transferts financiers de la diaspora jouent un rôle considérable dans la survie économique des ménages. Mais ils restent souvent individualisés. Une partie de ces ressources pourrait être orientée vers des fonds territoriaux solidaires, des obligations communautaires, des coopératives d'investissement, des plateformes de mentorat, des circuits de commercialisation ou des projets d'infrastructure sociale. La diaspora ne doit pas seulement être vue comme source de remises ; elle peut devenir un partenaire de co-développement, à condition de créer des mécanismes transparents, sûrs et gouvernés localement.

Enfin, une nouvelle génération d'entrepreneurs sociaux commence à émerger autour du numérique, de l'agro-transformation, de l'économie circulaire, de l'éducation, de l'énergie solaire, de la santé communautaire et des services aux populations vulnérables. Ces initiatives sont encore dispersées, mais elles peuvent renouveler l'ESS en combinant finalité sociale, innovation, modèle économique et mesure d'impact. Elles ont besoin d'incubateurs, d'accès au financement patient, de mentorat, de marchés publics adaptés et de reconnaissance juridique.

À titre d'illustration, plusieurs configurations haïtiennes donnent un contenu concret à cette typologie : groupements de producteurs dans les filières café, cacao, vétiver ou vivrières ; caisses populaires dans les villes secondaires ; associations de femmes appuyant commerce, transformation alimentaire et épargne solidaire ; organisations communautaires accueillant des déplacés ; initiatives de recyclage, d'agroécologie, d'énergie solaire de proximité ou de services

sociaux. Ces exemples ne sont pas mobilisés comme monographies exhaustives, mais comme indices de fonctions déjà présentes dans les territoires : mutualiser, financer, former, produire, protéger et coordonner.

Tableau 2. Principales familles d'acteurs de l'ESS en Haïti

Famille d'acteurs	Fonctions principales	Fragilités principales	Leviers de renforcement
Coopératives agricoles et artisanales	Production, transformation, mutualisation, accès aux marchés.	Faible capitalisation, risques climatiques, infrastructures limitées.	Formation, équipements collectifs, contrats de commercialisation, assurance.
Caisses populaires et mutuelles	Épargne, crédit, inclusion financière, gestion des risques.	Risque de liquidité, gouvernance, supervision.	Audit proportionné, éducation financière, fonds de garantie.
Associations de femmes	Autonomie économique, crédit solidaire, protection, leadership local.	Sous-financement, surcharge de travail, normes sociales.	Fonds dédiés, formation, lutte contre les violences, accès aux marchés.
Organisations communautaires	Services de proximité, cohésion, accueil des déplacés, gestion des risques.	Dépendance aux projets, capacités administratives limitées.	Accompagnement continu, outils de gestion, contrats territoriaux.
Diaspora solidaire	Transferts, expertise, marchés, cofinancement territorial.	Individualisation des remises, faible confiance institutionnelle.	Fonds transparents, obligations communautaires, plateformes numériques.
Entreprises sociales émergentes	Innovation sociale, numérique, services, économie circulaire.	Statut flou, accès limité au capital patient.	Incubateurs, label ESS, financement d'amorçage, mesure d'impact.

Sources : conception de l'Auteur

5. Fonctions territoriales de l'ESS : production, protection et gouvernance

La première fonction de l'ESS est productive. Elle peut renforcer les capacités locales de production, de transformation et de commercialisation. En milieu rural, elle peut soutenir les circuits courts, la transformation des produits agricoles, la réduction des pertes post-récolte et la montée en qualité. En milieu urbain et périurbain, elle peut structurer des activités de recyclage, de restauration collective, de services de proximité, d'artisanat, de garde d'enfants, de transport

communautaire ou de petites unités de production. Cette fonction productive est essentielle pour dépasser une vision purement assistancielle de la solidarité.

La deuxième fonction est financière. L'ESS offre des outils adaptés aux populations exclues du crédit classique : épargne collective, crédit solidaire, caution mutuelle, fonds rotatifs, assurance communautaire, finance islamique ou éthique selon les contextes, et mécanismes de garantie. En Haïti, la finance solidaire pourrait jouer un rôle crucial dans la transition de l'informalité vers des formes plus protégées d'activité. Mais elle doit être sécurisée par des règles de gouvernance, d'audit, de supervision proportionnée et d'éducation financière.

La troisième fonction est sociale. Les organisations d'ESS prennent souvent en charge des besoins que les services publics ne couvrent pas : soutien scolaire, santé communautaire, aide aux personnes âgées, accompagnement des femmes victimes de violence, accueil de déplacés, soutien alimentaire, soins aux enfants, prévention des risques et entraide en cas de catastrophe. Cette fonction ne doit pas être interprétée comme substitution permanente à l'État. Elle doit être pensée comme co-production : l'État garantit les droits et les ressources, tandis que les organisations de proximité facilitent l'accès, l'adaptation et la confiance.

La quatrième fonction est institutionnelle. L'ESS produit de la confiance, des règles, des routines de coopération, des mécanismes de résolution des conflits et des espaces d'apprentissage démocratique. Dans un contexte de défiance envers les institutions publiques, cette fonction est fondamentale. Une coopérative bien gouvernée, une caisse transparente ou une association participative peut devenir une école de citoyenneté économique. Elle montre que les règles peuvent être respectées, que les contributions peuvent produire des résultats et que la gestion collective est possible.

La cinquième fonction est territoriale. L'ESS relie les acteurs à un lieu, à des ressources, à des besoins et à une histoire sociale. Elle peut contribuer à réduire la centralisation excessive autour de la capitale en renforçant les économies de proximité dans les villes secondaires et les zones rurales. Elle peut soutenir une polarisation inversée : au lieu de concentrer les opportunités dans quelques espaces urbains, elle développe des micro-pôles d'activités, de services et d'innovation dans les territoires. Cette dimension est décisive pour Haïti, où les déséquilibres spatiaux aggravent les vulnérabilités.

La sixième fonction est politique au sens noble : elle donne aux groupes vulnérables une capacité de représentation. Les paysans, femmes, jeunes, travailleurs informels, déplacés et micro-entrepreneurs peuvent faire entendre leurs besoins lorsqu'ils sont organisés. L'ESS peut donc enrichir la démocratie locale, à condition de ne pas être capturée par des élites, des partis ou des intermédiaires. Sa contribution politique dépend de la transparence, de l'inclusion, du renouvellement des responsabilités et de la capacité à produire des informations fiables.

Tableau 3. Fonctions territoriales de l'ESS et indicateurs de suivi

Fonction	Effets attendus	Indicateurs possibles
Productive	Renforcement des capacités locales, circuits courts, transformation.	Volume produit, revenus, marchés atteints, emplois stabilisés.
Financière	Accès au crédit, épargne collective, gestion des chocs.	Nombre de membres, épargne mobilisée, crédits, taux de remboursement.
Sociale	Services de proximité, soutien aux groupes vulnérables.	Bénéficiaires, services fournis, inclusion femmes/jeunes/déplacés.
Institutionnelle	Confiance, règles collectives, apprentissage démocratique.	Participation aux assemblées, audits, rotation des responsabilités.
Territoriale	Réduction des déséquilibres spatiaux, pôles locaux.	Nombre de pôles, partenariats locaux, achats territoriaux.
Politique	Représentation des groupes vulnérables et plaidoyer.	Présence dans instances locales, propositions formulées, dialogue public.

Sources : conception de l'Auteur

6. Obstacles à l'institutionnalisation de l'ESS

Le premier obstacle à la structuration de l'ESS en Haïti est juridique. L'absence d'un cadre légal transversal ne signifie pas que toutes les organisations soient illégales, mais elle empêche la reconnaissance d'un champ cohérent. Les coopératives, associations, fondations, mutuelles, entreprises sociales et groupements communautaires relèvent souvent de régimes séparés, parfois incomplets, parfois peu adaptés. Il en résulte une incertitude sur les statuts, la fiscalité, l'accès aux marchés publics, la gouvernance, la responsabilité des dirigeants et la protection des membres. L'expérience internationale montre que le cadre légal ne doit pas être excessivement rigide : il doit reconnaître la diversité des formes tout en définissant des principes communs (OECD, 2022b).

Le deuxième obstacle est financier. Les organisations d'ESS ont besoin d'un financement patient, adapté à leur finalité sociale. Les banques commerciales exigent souvent des garanties que ces

organisations ne peuvent fournir. Les projets de bailleurs sont parfois de courte durée et orientés vers des résultats rapides. Les fonds publics sont rares ou difficiles d'accès. Les mécanismes de garantie, de capital patient, de subvention d'amorçage, de finance mixte et d'investissement à impact restent insuffisants. Sans finance adaptée, l'ESS reste confinée à de petites initiatives de survie.

Le troisième obstacle est organisationnel. Beaucoup d'initiatives disposent d'une forte légitimité communautaire, mais de faibles capacités de gestion. Comptabilité, planification, gouvernance interne, gestion des conflits, suivi des membres, analyse de marché, gestion des risques et mesure d'impact sont souvent insuffisamment maîtrisés. La réponse ne doit pas être la bureaucratisation, mais la professionnalisation proportionnée. Des outils simples, adaptés au niveau local, peuvent améliorer la gestion sans tuer la dynamique participative.

Le quatrième obstacle est la fragmentation. Les initiatives existent souvent sans coordination horizontale ni verticale. Les coopératives ne se parlent pas toujours entre elles ; les associations de femmes restent isolées ; les organisations communautaires dépendent de projets distincts ; les collectivités locales n'ont pas toujours la capacité de coordonner ; les ministères travaillent en silos. Cette fragmentation réduit les économies d'échelle, limite la capacité de plaidoyer et empêche la construction de chaînes de valeur solidaires.

Le cinquième obstacle est la dépendance à l'aide extérieure. Lorsqu'un projet se termine, certaines organisations perdent leur financement, leurs outils ou leur personnel. Cette dépendance peut produire une logique d'adaptation aux bailleurs plutôt qu'aux besoins territoriaux. Pour l'éviter, il faut articuler ressources externes et ressources internes : cotisations, revenus de services, partenariats publics, marchés locaux, diaspora, fonds de garantie et achats publics.

Le sixième obstacle est la mesure de l'impact. Beaucoup d'initiatives produisent des effets sociaux réels, mais ne les documentent pas. L'absence de données réduit leur capacité à convaincre les financeurs, à orienter les politiques publiques et à apprendre de leurs expériences. Une stratégie nationale de l'ESS devrait inclure un système de statistiques et d'évaluation adapté, incluant des indicateurs de participation, d'inclusion, de revenus, de services, d'emplois, de résilience et de gouvernance.

Tableau 4. Obstacles et réponses institutionnelles possibles

Obstacle	Effet sur l'ESS	Réponse recommandée
Vide juridique	Incertitude sur les statuts, fiscalité, marchés publics.	Loi-cadre ou cadre de reconnaissance pluraliste.
Financement inadéquat	Dépendance à projets courts, faible changement d'échelle.	Fonds ESS, garanties, finance mixte, diaspora.
Faibles capacités	Gestion fragile, faible reddition de comptes.	Formation continue, incubateurs territoriaux, outils simplifiés.
Fragmentation	Isolement des initiatives, faibles économies d'échelle.	Pôles territoriaux et plateformes de coordination.
Dépendance à l'aide	Adaptation aux bailleurs plus qu'aux besoins locaux.	Co-conception, financement patient, revenus propres.
Mesure d'impact faible	Faible crédibilité et apprentissage limité.	Observatoire, indicateurs participatifs, rapports annuels.

Sources : conception de l'Auteur

7. Vers un modèle haïtien de structuration de l'ESS

Pour transformer l'ESS en levier de développement territorial, il faut passer d'une logique de projets dispersés à une logique d'écosystème. Un écosystème ESS comprend au moins six composantes : un cadre légal, des institutions de coordination, des dispositifs financiers, des structures d'accompagnement, des marchés accessibles et des mécanismes d'évaluation. Ces composantes doivent fonctionner ensemble. Un cadre légal sans financement reste symbolique ; un financement sans gouvernance produit des effets limités ; une formation sans accès aux marchés ne crée pas de viabilité ; une mesure d'impact sans données fiables reste rhétorique.

La première proposition est la création d'un cadre national de reconnaissance de l'ESS. Ce cadre devrait définir les principes communs : finalité sociale, gouvernance démocratique, autonomie, réinvestissement des excédents, ancrage territorial, transparence et contribution au développement durable. Il devrait reconnaître plusieurs formes juridiques plutôt qu'imposer un statut unique. Il pourrait prévoir un label ESS permettant d'accéder à certains avantages : marchés publics réservés ou préférentiels, exonérations ciblées, accès à des fonds de garantie, accompagnement technique et visibilité statistique.

La deuxième proposition est la mise en place de pôles territoriaux d'ESS. Un pôle territorial serait une plateforme locale réunissant coopératives, associations, mutuelles, collectivités, services déconcentrés, institutions de formation, diaspora, entreprises locales et partenaires techniques. Sa fonction serait de cartographier les besoins, identifier les initiatives, mutualiser les services, organiser la formation, faciliter l'accès aux marchés et suivre les impacts. Ces pôles devraient être adaptés aux bassins de vie : zones agricoles, villes secondaires, territoires frontaliers, quartiers urbains, espaces de déplacement.

La troisième proposition concerne le financement. Il faudrait créer un Fonds haïtien de l'ESS et de la résilience territoriale, alimenté par des ressources publiques, des contributions de bailleurs, des apports de la diaspora, des fondations et éventuellement des mécanismes de finance climatique. Ce fonds ne devrait pas seulement distribuer des subventions ; il devrait combiner subventions d'amorçage, prêts à taux réduit, garanties, capital patient, cofinancement et primes d'impact. Les critères d'allocation devraient valoriser l'inclusion des femmes et des jeunes, l'ancrage territorial, la viabilité économique, la gouvernance participative et la contribution à la résilience.

La quatrième proposition est la création de dispositifs d'accompagnement. Les organisations d'ESS ont besoin de formation en gestion, comptabilité, gouvernance, transformation numérique, marketing, mesure d'impact, gestion des risques, normes sanitaires, accès aux marchés et leadership. Les universités, centres de recherche, chambres de métiers, collectivités et ONG pourraient créer des incubateurs territoriaux d'ESS. L'objectif serait de produire des compétences locales, non de dépendre indéfiniment d'experts externes.

La cinquième proposition concerne les marchés. L'ESS ne peut être durable si elle reste enfermée dans l'aide. Les organisations doivent accéder aux marchés locaux, nationaux et diaspora. Les achats publics peuvent jouer un rôle important : cantines scolaires, services de nettoyage, production agricole locale, fourniture de biens, recyclage, maintenance communautaire, petits travaux, services sociaux. Des clauses sociales et territoriales pourraient réserver une part de certains marchés aux organisations d'ESS qualifiées. Cette politique doit être transparente pour éviter la capture.

La sixième proposition est l'évaluation. Un système national d'évaluation de l'ESS devrait mesurer à la fois les résultats économiques et sociaux. Les indicateurs pourraient inclure : nombre de

membres, part de femmes et de jeunes, revenus générés, emplois créés ou stabilisés, volume d'épargne mobilisé, crédits accordés, services fournis, bénéficiaires déplacés accompagnés, produits commercialisés, ressources locales mobilisées, niveau de participation aux décisions, réinvestissement des excédents et réduction des vulnérabilités. L'évaluation devrait être participative afin que les membres comprennent et utilisent les données.

Ces propositions doivent être réalistes. Dans un contexte de crise sécuritaire, il n'est pas possible de tout mettre en œuvre simultanément. Une stratégie par étapes est préférable. La première phase consisterait à cartographier les initiatives existantes et à sécuriser les organisations dans les territoires accessibles. La deuxième phase créerait des pôles pilotes dans trois ou quatre régions. La troisième phase mettrait en place le fonds et les mécanismes d'accompagnement. La quatrième phase intégrerait l'ESS aux politiques nationales de développement, de formation, de sécurité alimentaire, de décentralisation et de reconstruction.

Le modèle proposé doit donc être compris comme une architecture analytique et opérationnelle à expérimenter. Il n'est ni un plan exhaustif ni une garantie de réussite. Chaque composante - cadre légal, pôles territoriaux, fonds, accompagnement, achats publics, observatoire - doit être testée, évaluée et adaptée selon les capacités institutionnelles, la situation sécuritaire et les ressources disponibles. Cette prudence vise à éviter la capture locale, la dépendance aux bailleurs ou l'exclusion des femmes, des jeunes et des travailleurs informels.

8. Recommandations opérationnelles pour une politique publique de l'ESS

Les recommandations qui découlent de cette analyse doivent être hiérarchisées. Une politique publique efficace de l'ESS ne peut pas se limiter à proclamer la valeur de la solidarité ; elle doit produire des instruments concrets, des ressources, des responsabilités et des mécanismes de suivi. Sept axes d'action peuvent être proposés.

Premièrement, il faut engager un processus national de reconnaissance de l'ESS. Ce processus pourrait prendre la forme d'états généraux de l'économie sociale et solidaire réunissant organisations communautaires, coopératives, caisses populaires, associations de femmes, collectivités, diaspora, universités, institutions publiques et partenaires internationaux. L'objectif serait de construire une définition haïtienne de l'ESS, adaptée aux pratiques locales, mais

compatible avec les standards internationaux. Cette étape est essentielle pour éviter que la loi soit produite de manière technocratique.

Deuxièmement, un observatoire de l'ESS devrait être créé. Il aurait pour mission de cartographier les organisations, de produire des statistiques, d'identifier les secteurs porteurs, de suivre les financements, de publier des rapports annuels et d'alimenter les politiques publiques. Cet observatoire pourrait être porté par une alliance entre universités, institut statistique, ministères concernés et réseaux d'ESS. La production de données est une condition de reconnaissance. Ce qui n'est pas mesuré est rarement financé.

Troisièmement, les pôles territoriaux devraient être expérimentés dans quelques territoires pilotes. Ces pôles pourraient se spécialiser selon les ressources locales : agroécologie et transformation dans l'Artibonite ; économie bleue et pêche solidaire dans les zones côtières ; artisanat et tourisme communautaire dans certaines villes secondaires ; économie circulaire et recyclage dans les espaces urbains ; services sociaux et insertion des déplacés dans les territoires d'accueil. Chaque pôle devrait disposer d'une équipe d'animation, d'un fonds d'amorçage, d'un dispositif de formation et d'un comité de gouvernance multi-acteurs.

Quatrièmement, il faut adapter la finance. Un fonds de garantie ESS permettrait de réduire le risque pour les institutions financières. Des lignes de crédit concessionnelles pourraient soutenir les coopératives et entreprises sociales. Des subventions d'investissement initial pourraient financer les équipements collectifs. Des mécanismes de paiement au résultat pourraient soutenir les organisations qui atteignent des objectifs d'inclusion, de services ou de résilience. La diaspora pourrait être mobilisée par des instruments transparents, par exemple des fonds territoriaux certifiés ou des obligations communautaires.

Cinquièmement, il faut renforcer les capacités. Les organisations ont besoin d'accompagnement en gouvernance, comptabilité, gestion des membres, droit, fiscalité, transformation numérique, mesure d'impact, marketing, gestion de chaîne de valeur et prévention des conflits. Cet accompagnement doit être continu, pas ponctuel. Il devrait s'appuyer sur des formateurs locaux, des universités, des centres techniques, des pairs expérimentés et des outils en créole.

Sixièmement, l'État peut utiliser les marchés publics comme levier. Une partie des achats publics locaux pourrait être orientée vers les organisations d'ESS qualifiées, avec des critères de qualité,

de transparence et d'impact. Les cantines scolaires pourraient s'approvisionner auprès de coopératives agricoles ; les programmes de gestion des déchets pourraient travailler avec des associations de recyclage ; les travaux de proximité pourraient intégrer des entreprises sociales locales. Les achats publics sociaux doivent toutefois être protégés contre le clientélisme par des règles transparentes.

Septièmement, il faut institutionnaliser l'évaluation participative. Les membres des organisations doivent pouvoir mesurer eux-mêmes les résultats : revenus, services, inclusion, gouvernance, confiance, réduction des vulnérabilités. L'évaluation ne doit pas être un contrôle externe uniquement ; elle doit devenir un outil d'apprentissage collectif. C'est cette capacité d'apprentissage qui permettra à l'ESS de s'améliorer, de gagner en crédibilité et d'attirer des financements.

Tableau 5. Feuille de route proposée pour structurer l'ESS en Haïti

Horizon	Action prioritaire	Acteurs	Résultat attendu
0-12 mois	Cartographie nationale des initiatives ESS et concertation territoriale.	État, universités, réseaux ESS, collectivités, bailleurs.	Base de données initiale et diagnostic partagé.
12-24 mois	Élaboration d'un cadre légal et création d'un observatoire ESS.	Parlement, ministères, société civile, experts.	Reconnaissance institutionnelle et visibilité statistique.
18-36 mois	Mise en place de pôles territoriaux pilotes.	Collectivités, coopératives, associations, diaspora.	Coordination locale, mutualisation et apprentissage.
24-48 mois	Création d'un fonds ESS et de mécanismes de garantie.	État, bailleurs, diaspora, institutions financières.	Financement patient et changement d'échelle.
36-60 mois	Intégration ESS dans les achats publics, la formation et les politiques sectorielles.	Ministères, collectivités, universités, réseaux ESS.	Institutionnalisation durable et impact territorial.

Sources : conception de l'Auteur

9. Discussion : ESS, État fragile et refondation du développement

L'analyse de l'ESS en Haïti invite à repenser la notion même de développement. Dans les approches classiques, le développement est souvent conçu comme croissance du PIB, investissement productif, modernisation institutionnelle et intégration au marché. Ces dimensions restent importantes, mais elles ne suffisent pas dans un contexte où les capacités collectives sont affaiblies. Le développement doit aussi être compris comme capacité à coopérer, à protéger les plus vulnérables, à produire de la confiance, à maintenir des services essentiels et à construire des institutions de proximité. C'est précisément sur ce terrain que l'ESS peut apporter une contribution.

L'ESS ne doit cependant pas être transformée en substitut bon marché à l'État social. Il serait dangereux de déléguer aux communautés la responsabilité de compenser indéfiniment les défaillances publiques sans leur donner les ressources, les droits et la reconnaissance nécessaires. Le risque est de produire une « solidarité de charge », où les communautés pauvres portent le poids de la crise sans soutien structurel. Une politique de l'ESS doit donc s'inscrire dans une logique de droits : droit au travail décent, droit à l'alimentation, droit à l'éducation, droit à la santé, droit à la sécurité et droit à la participation.

La place de l'État est centrale. Un État fragile peut être tenté soit de contrôler les initiatives locales, soit de les abandonner aux bailleurs. Aucune de ces options n'est satisfaisante. L'État doit plutôt créer les conditions d'un écosystème : règles, protection, financement, coordination, données, formation et reddition de comptes. Il doit reconnaître que la capacité publique peut être co-produite avec les acteurs sociaux. Cette approche rejoint l'idée d'une gouvernance capacitaire : l'action publique ne se limite pas à l'administration centrale ; elle se construit par l'articulation entre institutions publiques, collectivités, organisations communautaires, universités, secteur privé local, diaspora et partenaires internationaux.

Le rapport aux bailleurs doit également évoluer. Les bailleurs peuvent jouer un rôle décisif en finançant les premières phases, en soutenant la professionnalisation et en facilitant l'accès à l'expertise. Mais ils doivent accepter des temporalités plus longues, des indicateurs plus qualitatifs et une plus grande autonomie des acteurs locaux. Une logique de projet de douze ou dix-huit mois est souvent incompatible avec la construction d'une coopérative solide, d'une mutuelle viable ou d'un réseau territorial durable. La finance de l'ESS doit être patiente, cumulative et adaptée au risque.

La comparaison internationale offre des enseignements, mais ne fournit pas de modèle prêt à importer. Les expériences du Québec, de la France, du Sénégal, de la Colombie, de l'Équateur, du Brésil ou de la Bolivie montrent que l'ESS peut être institutionnalisée de différentes manières : lois-cadres, ministères spécialisés, chambres de l'économie sociale, fonds dédiés, achats publics, statistiques nationales, universités coopératives, banques solidaires. Haïti peut s'inspirer de ces expériences, mais doit construire sa propre trajectoire. Sa spécificité réside dans l'importance de la diaspora, la profondeur de l'informalité, la crise sécuritaire, la mémoire des pratiques communautaires et la faiblesse des infrastructures.

L'ESS peut aussi contribuer à la reconstruction territoriale après les déplacements. Les familles déplacées ne sont pas seulement des bénéficiaires humanitaires ; elles possèdent des compétences, des réseaux, des savoir-faire et des capacités productives. Les organisations d'ESS peuvent faciliter leur intégration économique dans les territoires d'accueil : jardins communautaires, ateliers collectifs, fonds d'épargne, coopératives de services, formation, soutien psychosocial, médiation avec les communautés hôtes. Cette approche permet d'éviter que la réponse aux déplacements soit uniquement assistancielle.

La dimension numérique mérite une attention particulière. Les outils numériques peuvent améliorer l'accès à l'information, la gestion des caisses, la traçabilité des produits, les paiements, la formation à distance, la relation avec la diaspora et la mesure d'impact. Mais la digitalisation peut aussi exclure les populations peu connectées ou peu alphabétisées. Une stratégie numérique de l'ESS doit donc être inclusive : outils simples, langues locales, formation, sécurité des données, accès des femmes et des jeunes, infrastructures communautaires.

Enfin, l'ESS doit être évaluée non seulement par ses résultats immédiats, mais par sa capacité à transformer les rapports sociaux. Une coopérative qui augmente légèrement les revenus mais renforce la participation des femmes, la confiance entre producteurs, l'accès au marché et la capacité de négociation produit un effet systémique. Une caisse populaire qui permet à des ménages de faire face à des chocs sans vendre leurs actifs protège le capital social et économique. Une organisation communautaire qui coordonne l'accueil de déplacés réduit les tensions et maintient la cohésion territoriale. Ces effets sont difficiles à mesurer, mais ils sont essentiels. Ils appellent des indicateurs quantitatifs, des récits d'usage, des évaluations participatives et un suivi longitudinal.

10. Limites et agenda de recherche

Cette recherche comporte plusieurs limites qui ouvrent des pistes pour des travaux ultérieurs. La première limite tient à la disponibilité des données. L'ESS en Haïti reste peu visible dans les statistiques officielles. Les coopératives, associations, mutuelles, caisses populaires et organisations communautaires sont rarement agrégées dans une catégorie commune, ce qui empêche de mesurer précisément leur contribution à l'emploi, à la valeur ajoutée, à la protection sociale ou à l'investissement local. Cette invisibilité statistique est elle-même un résultat politique : elle montre que l'ESS n'est pas encore pleinement reconnue comme secteur économique et institutionnel. Une priorité de recherche consisterait donc à construire une base de données nationale des organisations d'ESS, avec des variables simples : statut, localisation, nombre de membres, activités, gouvernance, revenus, partenariats, services rendus et publics touchés.

La deuxième limite concerne l'évaluation d'impact. Les effets de l'ESS ne se réduisent pas aux revenus créés ou au nombre d'emplois. Ils concernent aussi la confiance, la coopération, la capacité à faire face aux chocs, l'apprentissage collectif, l'autonomie des femmes et le maintien du lien social. Ces dimensions sont difficiles à quantifier, mais elles peuvent être étudiées par des méthodes mixtes : enquêtes auprès des membres, entretiens qualitatifs, cartographie participative, analyse de réseaux, suivi longitudinal et comparaison entre territoires avec et sans dispositifs d'ESS structurés. Une telle démarche permettrait de dépasser l'alternative entre récit militant et mesure strictement comptable.

La troisième limite est liée à la sécurité. Dans plusieurs zones du pays, la collecte de données, l'accès aux organisations et le suivi de projets sont rendus difficiles par la violence, les déplacements et les restrictions de mobilité. Les recherches futures devront donc adapter leurs méthodes : recours à des enquêteurs locaux, collecte mobile sécurisée, partenariats avec des organisations de confiance, protocoles éthiques renforcés et attention aux risques encourus par les participants. Étudier l'ESS dans un contexte de violence impose de ne pas exposer les acteurs locaux à des dangers supplémentaires.

La quatrième limite porte sur le risque de normativité. Parce que l'ESS porte des valeurs positives, il est tentant de la présenter comme intrinsèquement vertueuse. Or certaines organisations peuvent être mal gouvernées, capturées par des leaders, dépendantes de bailleurs ou incapables d'assurer leur viabilité économique. Les recherches futures devront donc analyser les échecs autant que les

réussites. Comprendre pourquoi certaines coopératives disparaissent, pourquoi certaines caisses perdent la confiance des membres ou pourquoi certaines associations deviennent des instruments clientélistes est indispensable pour construire une politique publique réaliste.

Un agenda de recherche solide pourrait se développer autour de quatre axes. Le premier serait empirique : mesurer le poids réel de l'ESS dans différents territoires. Le deuxième serait institutionnel : comparer les cadres juridiques et les mécanismes de financement mobilisables en Haïti. Le troisième serait territorial : analyser comment les pôles d'ESS peuvent contribuer à la décentralisation économique. Le quatrième serait évaluatif : construire des indicateurs d'impact adaptés aux réalités haïtiennes, combinant données économiques, sociales, institutionnelles et environnementales.

Ces pistes montrent que l'ESS ne doit pas être étudiée seulement comme objet de politique sociale, mais comme champ de recherche interdisciplinaire mobilisant économie, gestion, sociologie, science politique, géographie, droit et études du développement. C'est cette interdisciplinarité qui permettra de comprendre sa complexité et de renforcer sa crédibilité scientifique.

Conclusion

Cet article a montré que l'économie sociale et solidaire en Haïti ne peut être réduite à un ensemble d'initiatives périphériques. Elle constitue une infrastructure sociale, économique et territoriale qui permet à des communautés de produire, d'épargner, de s'organiser, de se protéger et de maintenir des formes de coopération dans un environnement de grande fragilité. Son importance tient moins à sa taille statistique — encore mal connue — qu'à sa capacité à relier les dimensions que les politiques publiques séparent souvent : économie et solidarité, production et protection, territoire et gouvernance, informalité et formalisation, aide et autonomie.

Le principal résultat de l'analyse est que l'ESS haïtienne possède un fort potentiel de résilience territoriale, mais que ce potentiel reste structurellement contraint. Les pratiques de solidarité existent ; les acteurs sont présents ; les besoins sont immenses ; les principes internationaux offrent désormais un cadre reconnu. Pourtant, l'absence de politique nationale, de cadre légal, de financement adapté, de dispositifs de formation, de statistiques et de gouvernance coordonnée

empêche le secteur de changer d'échelle. La question n'est donc pas de créer artificiellement l'ESS en Haïti, mais de reconnaître, structurer et renforcer ce qui existe déjà.

L'article a proposé une stratégie en plusieurs dimensions : reconnaissance légale, pôles territoriaux, fonds dédié, accompagnement technique, accès aux marchés, achats publics sociaux, participation de la diaspora et évaluation d'impact. Cette stratégie repose sur une conviction : l'ESS peut devenir un levier de développement si elle est traitée comme un écosystème et non comme une juxtaposition de projets. Elle doit être inscrite dans les politiques de sécurité alimentaire, de décentralisation, de reconstruction, d'emploi, de formation, de protection sociale, d'économie numérique et de résilience climatique.

La contribution scientifique de cette réflexion est d'articuler l'ESS aux enjeux des États fragiles. Dans ces contextes, l'économie sociale n'est pas seulement une alternative normative au capitalisme marchand ; elle est une condition de survie collective, une modalité de production de confiance et un support de reconstruction institutionnelle. Elle permet de penser le développement à partir des capacités locales, sans nier la nécessité de l'État ni l'importance des marchés. Elle offre une voie pour dépasser l'opposition entre assistance et marché, en construisant des institutions économiques de proximité.

Pour les décideurs haïtiens et les partenaires internationaux, l'enjeu est désormais de passer du discours à l'architecture institutionnelle. Une loi sur l'ESS, un observatoire national, des pôles territoriaux pilotes, un fonds de financement patient et des mécanismes de mesure d'impact constitueraient des premiers pas. Mais ces outils ne seront efficaces que s'ils sont portés par les acteurs eux-mêmes, avec une gouvernance inclusive, transparente et ancrée dans les territoires.

L'économie sociale et solidaire ne sauvera pas Haïti à elle seule. Elle ne remplacera ni la sécurité, ni la justice, ni l'école, ni les infrastructures, ni la réforme de l'État. Mais elle peut contribuer à reconstruire ce sans quoi aucune politique publique ne dure : la confiance, la coopération, la capacité d'agir ensemble et la conviction que le développement peut partir des territoires. C'est en ce sens qu'elle représente l'un des leviers les plus prometteurs d'une refondation économique et sociale haïtienne.

Références bibliographiques

1. Bouchard, M. J., & Hiez, D. (2022). A universal definition for the social and solidarity economy: A first appraisal of the International Labour Organization resolution. SSRN. <https://doi.org/10.2139/ssrn.4294563>
2. Defourny, J., & Nyssens, M. (2017). Fundamentals for an international typology of social enterprise models. *Voluntas: International Journal of Voluntary and Nonprofit Organizations*, 28(6), 2469-2497.
3. International Labour Organization. (2022). Resolution concerning decent work and the social and solidarity economy. International Labour Conference, 110th Session. <https://www.ilo.org/resource/record-decisions/ilc/110/resolution-concerning-decent-work-and-social-solidarity-economy>
4. International Labour Organization. (2025). Informal economy. ILO topic portal. <https://www.ilo.org/topics-and-sectors/informal-economy>
5. International Organization for Migration. (2024). Internal displacement situation in Haiti – June 2024. Displacement Tracking Matrix. <https://dtm.iom.int/haiti>
6. Laville, J.-L. (2010). *Politique de l'association*. Paris: Seuil.
7. Moulaert, F., MacCallum, D., Mehmood, A., & Hamdouch, A. (Eds.). (2013). *The International Handbook on Social Innovation: Collective Action, Social Learning and Transdisciplinary Research*. Cheltenham: Edward Elgar.
8. Ostrom, E. (1990). *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*. Cambridge: Cambridge University Press.
9. OECD. (2022a). Recommendation of the Council on the Social and Solidarity Economy and Social Innovation. OECD/LEGAL/0472. <https://legalinstruments.oecd.org/en/instruments/OECD-LEGAL-0472>
10. OECD. (2022b). Legal frameworks for the social and solidarity economy: OECD Global Action “Promoting Social and Solidarity Economy Ecosystems”. OECD Local Economic and Employment Development Papers, No. 2022/04. <https://doi.org/10.1787/480a47fd-en>
11. Polanyi, K. (1944). *The Great Transformation*. New York: Farrar & Rinehart.
12. Providence, C. (2022). *Les paradoxes du changement en Haïti : Politiques publiques et développement territorial*. Pointe-à-Pitre : Presses Universitaires des Antilles.

13. Providence, C. (2025). L'économie solidaire en Haïti : Femmes, territoires et initiatives populaires. Québec : Éditions science et bien commun.
14. Sen, A. (1999). Development as Freedom. New York: Knopf.
15. United Nations. (2023). Promoting the social and solidarity economy for sustainable development. United Nations General Assembly Resolution A/RES/77/281. <https://social.desa.un.org/sdn/new-un-resolution-on-social-and-solidarity-economy>
16. Utting, P. (Ed.). (2015). Social and Solidarity Economy: Beyond the Fringe. London: Zed Books.
17. World Bank. (2025a). World Bank announces new strategy for Haiti. Press release, March 4, 2025. <https://www.worldbank.org/en/news/press-release/2025/03/04/world-bank-announces-new-strategy-for-haiti>
18. World Bank. (2025b). Commitment through crisis: The World Bank's strategy for Haiti's recovery. Opinion, September 15, 2025. <https://www.worldbank.org/en/news/opinion/2025/09/15/haiti-continues-the-world-bank-on-the-ground-support-despite-increasing-uncertainty-and-volatility>
19. World Bank. (2026). Haiti overview. World Bank country page. <https://www.worldbank.org/ext/en/country/haiti>

Déclarations finales

Déclarations

Financement. Cette recherche n'a bénéficié d'aucun financement externe spécifique.

Conflits d'intérêts. L'auteur déclare ne pas avoir de conflit d'intérêts.

Disponibilité des données. L'article s'appuie sur une analyse documentaire et institutionnelle, complétée par des sources publiques issues de l'OIT, de l'OCDE, des Nations Unies, de l'OIM et de la Banque mondiale. Les références et liens sont indiqués dans la bibliographie.

Contribution de l'auteur. L'auteur a conçu la problématique, construit le cadre théorique, réalisé l'analyse documentaire, élaboré les tableaux de synthèse, rédigé et révisé l'ensemble du manuscrit.